



La lettre des services de l'État dans les Ardennes

Jun 2014

Éditorial





J'ai le plaisir de vous adresser le nouveau numéro de la Lettre des services de l'État dans les Ardennes.


Conscient de l'importance de communiquer sur l'action de l'État, sur la diversité de ses missions et la mise en œuvre des politiques publiques, je vous propose une nouvelle formule plus dynamique et représentative des services de l'État.

Cette lettre s'articule autour d'un dossier spécial, d'une présentation des missions des services de l'État et de données pratiques.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Calendrier

- 14 juin : cérémonie d'hommage national aux sapeurs pompiers de France au CIS de Charleville-Mézières. 
- 16 juin : début des épreuves du baccalauréat 
- 21 juin : fête de la musique à la préfecture

Dans cette lettre, cliquez sur ce logo :  pour en savoir plus

Sommaire

- Dossier spécial : centenaire de la Première Guerre mondiale
- L'État en action : la sécurité routière
- Les missions du préfet

Actualités

À l'initiative de Frédéric PERISSAT, préfet des Ardennes, les services de l'État ont activé un compte Twitter.

Retrouvez toute l'actualité à l'adresse : <https://twitter.com/Prefet08>




Les chiffres clés du département

L'État soutient le développement local : 200 projets financés par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élevant à 5,7 millions € en 2014.

L'État soutient l'emploi : 169 emplois d'avenir au 28 mai 2014.

L'État au service de la démocratie : 6,8 millions de professions de foi transmises aux électeurs et aux maires pour les élections européennes 2014.

L'État lutte contre l'insécurité routière : -2 tués sur nos routes par rapport à l'année dernière même époque. 

Le dossier

Centenaire de la Première Guerre mondiale



Le comité départemental du Centenaire (CDC) des Ardennes a été installé le 9 novembre 2012 sous la présidence du préfet des Ardennes et du président du conseil général des Ardennes.

La préparation de la commémoration de la Première Guerre mondiale dans les Ardennes est réalisée par le comité départemental du centenaire et un comité technique.

Le comité départemental se compose de toutes les communes, toutes les associations patriotiques et d'anciens combattants, toutes les sociétés historiques ou savantes, outre des personnalités locales reconnues pour leur compétence ou leur implication dans l'œuvre de mémoire. Le comité départemental a pour but de mettre en valeur les mémoires locales de la guerre.

Le comité technique se charge de diffuser l'information sur les préparatifs de la commémoration de la Première Guerre, d'organiser les réunions du comité départemental, de procéder à un inventaire des projets départementaux et de rencontrer les collectivités ou les associations qui en font la demande pour les accompagner dans la conduite de leurs projets.

Depuis l'installation du comité départemental, la sous-préfecture de Sedan a reçu **48 dossiers projets représentant 149 manifestations sur l'ensemble du département et qui s'articulent autour de :**

- La mise en valeur touristique des vestiges paysagers et monumentaux de la Grande Guerre.
- La mise en place de circuits touristiques; la rénovation et la mise en valeur muséographique de sites.
- La coopération internationale à partir du souvenir de la présence militaire étrangère en France durant la Première Guerre mondiale.
- L'exploitation et l'exposition de documents d'archives, en partenariat avec des villes allemandes jumelées.
- La création de grandes expositions sur le quotidien des Ardennais pendant la guerre.
- L'organisation de colloques, travaux de recherches.
- Le développement de projets à travers les grandes figures de l'histoire locale.
- De nombreuses actions pédagogiques.

- Des « échanges de mémoires » : échanges de mémoires entre générations.

Le comité départemental s'est réuni trois fois. Lors de ces réunions, ont été présentés :

- L'évolution de la démarche dans le département ;
- Le plan d'actions départemental : le schéma qui se dessine est celui d'une commémoration organisée autour de projets structurants qui visent l'obtention du label national et de nombreuses actions d'ampleur plus locale avec un important volet pédagogique impliquant le monde éducatif et la jeunesse ;
- Les dossiers candidats à la labellisation.

Pour le département des Ardennes, 23 projets ont été labellisés.

Ces projets sont inscrits au programme officiel du Centenaire qui a été publiquement dévoilé par le Président de la République, lors d'une conférence de presse de lancement du cycle du Centenaire de la Première Guerre mondiale (**le 7 novembre 2013**), et sont donc éligibles à un financement de la mission du Centenaire.



Le label « Centenaire » permet de distinguer les projets les plus innovants, et les plus structurants pour les territoires. Il confère ainsi de nombreux avantages : visibilité nationale et internationale, notamment à travers sa mise en ligne sur l'agenda du Centenaire, gage de qualité garantissant au projet d'avoir été reconnu parmi d'autres propositions.

La seconde session de labellisation a pris fin le **17 février 2014**. A cette date, la mission du Centenaire a demandé à tous les comités départementaux du Centenaire de faire remonter les projets proposés au label « Centenaire ». Les dossiers non retenus lors de la première session de labellisation, pouvaient être de nouveau présentés, sous réserve du respect des critères de sélection.

Pour cette deuxième session, onze projets ont été labellisés sur les dix huit proposés, dont huit non retenus lors de la première session de labellisation.


programme des commémorations :



L'État en action

La sécurité routière au coeur de leurs missions


SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Le service départemental d'incendie et de secours des Ardennes (SDIS) 

Lors d'une manœuvre au lycée de Vivier-au-Court, les sapeurs pompiers sensibilisent les étudiants et décrivent les dangers. Le bus scolaire est un véhicule lourd et difficile à aborder par son manque d'accès quand il se couche. La



ceinture de sécurité joue un rôle important dans cette situation car elle évite de retrouver des victimes éjectées. Pour sensibiliser les étudiants, les sapeurs pompiers mettent l'accent sur différentes manœuvres d'extraction de victimes et mettent en place des gros moyens pour les circonstances.

La direction des services départementaux de l'éducation nationale des Ardennes (DSDEN) 

Le Jeudi 10 avril s'est déroulé au parc des expositions de Charleville-Mézières un forum de la sécurité routière à destination des classes de seconde.

Environ 800 élèves ont pu parcourir les nombreux stands proposés et découvrir les ateliers pédagogiques mis en place par les différents intervenants (gendarmerie, police nationale

et municipale, SDIS, MAIF, Croix Rouge française...)

Cette action de sensibilisation vise à montrer aux élèves les moyens déployés en France pour la sécurité routière et



l'investissement des professionnels sur le terrain, mais aussi à les placer dans des situations leur permettant de comprendre et de ressentir les enjeux de sécurité de manière réaliste et concrète. La route est un espace partagé où chacun doit prendre ses responsabilités, c'est pourquoi il est nécessaire d'acquérir dès le plus jeune âge les comportements qui permettent de se protéger et de respecter les autres usagers.

Dans les Ardennes,
au 30 avril 2014 :
33 accidents,
3 tués, 32 blessés

La mise en place efficace d'une éducation précoce à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et

familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne. Cet enseignement s'inscrit dans un continuum éducatif jalonné par trois évaluations : l'attestation de première éducation à la route, à l'école primaire (APER), l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de premier niveau et l'ASSR de second niveau.

Cette action d'envergure a été possible grâce à un partenariat entre la ville de Charleville-Mézières et l'État dans le cadre du plan départemental d'action et de sécurité routière (PDASR) et à la mobilisation de différents services et organismes présents.




Les infos utiles

N'attendez pas l'été !
Renouvellement du
passeport et carte
d'identité.

Tout savoir sur :
<http://www.service-public.fr/>

Liens internet utiles :

La mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale : <http://centenaire.org/fr>

Tout le programme des commémorations ici 

Le site internet des services de l'État dans les Ardennes : <http://www.ardennes.gouv.fr/>

Les missions des services publics

L'action du préfet

Au-delà de ses missions touchant à la sécurité des personnes et des biens, la délivrance des titres et le contrôle de légalité, le préfet assure le développement harmonieux de la vie économique, sociale et culturelle du département, en encourageant l'implantation et la création d'entreprises, en exécutant les programmes communautaires ou nationaux d'aide à l'investissement public ou privé, en élaborant des programmes d'aide au logement, en mettant en œuvre les actions de soutien de l'emploi ou les actions de solidarité envers les personnes défavorisées.

L'ensemble de ces domaines, très variés de compétence, fait du préfet, en appui avec ses services, l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs de la vie politique, économique et sociale du département (collectivités locales, entreprises, organisations professionnelles ou syndicales...).

Le préfet à la rencontre des chefs d'entreprises accompagné par Nicolas Fourier, commissaire au redressement productif



(14 mai 2014 visite de l'entreprise Deville)

Signature d'emplois d'avenir au Sirae de Montcornet en présence de l'UT-DIRECCTE, des missions locales et de pôle emploi :



(14 avril 2014)

Le préfet engagé dans le cadre du développement durable, avec la DDT



(1er avril 2014 visite d'exploitations agricoles)

Les services de la préfecture mobilisés dans le cadre des élections 2014

Les services de la préfecture et plus particulièrement le bureau des élections ont été mobilisés dans le cadre des élections municipales et européennes. Pour les élections européennes, près de 300 personnes (fonctionnaires, étudiants, demandeurs d'emplois...) ont effectué la mise sous pli et plus de 6,8 millions de documents ont été envoyés aux électeurs et maires.

Elections européennes 2014 - mise sous pli au Parc des expositions de Charleville-Mézières



(17 avril 2014)